

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre .

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, merci de vous adresser à la délégation régionale du Languedoc-Roussillon, à l'aide des coordonnées indiquées sur ce document.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de notre patrimoine, profitez d'une réduction d'impôt.

1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt

**ACHETEZ LES TUILES DE L'EGLISE
DES SAINTES JUSTE ET RUFFINE**

Participez à la rénovation du toit de l'église Saintes Juste et Ruffine en finançant « symboliquement » les tuiles de l'édifice, avec une mise de départ de 5€ pour chaque tuile.

Cette souscription est soutenue par la
Commune de Prats-de-Mollo-la-Preste.

**Nous vous remercions pour votre engagement
et votre soutien financier.**

**Les dons en ligne sont
possibles et recommandés**

- sur le site internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/30880

- en flashant ce QR code à l'aide de
votre smartphone :



web

Contacts



**Fondation du Patrimoine Languedoc-
Roussillon**

2 bis rue Jules Ferry
34000 MONTPELLIER
Tél. : 33 (0) 4 67 92 58 65
E-Mail : fdplanguedoc@wanadoo.fr



Mairie de Prats-de-Mollo-la-Preste
66230 PRATS DE MOLLO LA PRESTE
Tél. : 33 (0) 4 68 39 72 11
E-Mail : mairie@pratsdemollo.fr

SOUSCRIPTION Faites un don !

www.fondation-patrimoine.org/30880



**EGLISE
DES SAINTES
JUSTE ET RUFFINE**

DE PRATS DE MOLLO LA PRESTE



FONDATION

DU
PATRIMOINE

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour soutenir la restauration de **L'Eglise de Prats de Mollo** et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine dans le cas où cette opération n'aboutirait pas.

Le montant de mon don est de 50 € 80 € 100 € 150 € autre montant € et, je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune sur les sociétés.

Libellez votre chèque à l'ordre de :
Fondation du Patrimoine – Eglise de Prats de Mollo
Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de - l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt, - ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €. Un don de 100 € = 75€ d'économie d'impôt
Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Un don de 500 € = 300€ d'économie d'impôt.

NOM OU SOCIETE :

Adresse :

Code Postal & Ville :

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par courrier

➤ Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à la Fondation du Patrimoine Languedoc-Roussillon (Voir coordonnées au dos).

Par internet

➤ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/30880

➤ Flashez le QR code au dos à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.

Eglise des Saintes Juste et Ruffine

L'église paroissiale Sainte-Juste et Sainte-Ruffine domine la petite ville de Prats-de-Mollo-la-Preste, et, est en relation étroite avec son enceinte fortifiée, au nord. Elle a conservé son clocher roman mais son architecture date majoritairement du 17^{ème} siècle. Elle est un bon exemple de ce gothique tardif Catalan que l'on retrouve en d'autres points du département. A cet édifice est associée la chapelle de la Pietà, qui est implantée en retour d'équerre à l'angle nord-ouest.



L'implantation d'un bâtiment religieux à cet endroit remonte à l'époque carolingienne lorsqu'en 982 une chapelle ou "cella" est consacrée par l'évêque d'Elne Hildesinde, et, déjà dédiée, aux saintes andalouses Juste et Ruffine. Parallèlement le comte de Cerdagne Oliba Cabreta lui accorde un cimetière. De cette période on ne conserve aucun témoignage architectural.

Au 13^{ème} siècle, avec l'agrandissement de la ville et l'augmentation de la population cette première église cède la place à un édifice plus spacieux consacré le 23 avril 1245 par Bernard de Berga, évêque d'Elne. Son plan comprend trois travées séparées par quatre piliers et flanquées de collatéraux. L'ensemble est surmonté d'un gros clocher carré.

L'église présente aujourd'hui de sérieux problèmes d'humidité, qui tiennent essentiellement au mauvais état de ses couvertures (en raison de leur géométrie complexe et d'une mise en œuvre peu soignée) et, accessoirement, à son encaissement dans la partie nord située contre le rempart. Les problèmes d'humidité de la chapelle découlent également de l'état de sa couverture mais sont principalement liés à l'absence de protection des différentes arases non protégées de son pignon ouest et à la présence d'un petit édicule ruiné et non couvert, qui maintient une humidité persistante contre son flanc est.

Les travaux proposés concernent donc la réfection des couvertures et l'assainissement de l'église et de la chapelle. Les couvertures en tuiles creuses seront refaites à l'identique, tout en veillant à améliorer l'acheminement et l'évacuation des eaux pluviales. Les eaux des couvertures du versant nord, en particulier, seront toutes recueillies en pied, de manière à éviter d'inonder le sol du terrain situé au nord de l'église. Celui-ci règne, en effet, à plusieurs mètres au-dessus du sol intérieur (de 2 à 7m). Il est, par ailleurs proposé de restituer en lauzes les couvrements des glacis de contreforts, à l'instar des vestiges retrouvés sur l'un des rampants du pignon ouest.

Olivier WEETS, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Montant et nature des travaux

Les travaux proposés concernent donc la réfection des couvertures et l'assainissement de l'église et de la chapelle.

Le montant des travaux s'élève à 979 739 € H.T.

ACHETEZ LES TUILES DE L'EGLISE DES SAINTES JUSTE ET RUFFINE

Participez à la rénovation du toit de l'église Saintes Juste et Ruffine en finançant « symboliquement » les tuiles de l'édifice, avec une mise de départ de 5 € pour chaque tuile.